



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, DUCHON, DULONGPONT, ERMACORA, MECHIN.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, MAROTTE, RIH.

Absents excusés : Madame BULLIER donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Madame LOPES donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame DUCHON.
Monsieur LEQUIN donne pouvoir à Madame ERMACORA.
Mesdames GOSSELIN, COUTON.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

Réf : 2026/01/1 – OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Prend acte à l'unanimité de :

- la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement.

- l'existence de ce rapport d'orientations budgétaires pour le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026, lequel est annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le :

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 2 février 2026

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 29 janvier 2026
Délibération n° 2026/01/1

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260129-2026-01-1-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026